

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**L'adjudication aura lieu le mardi 20 février 2024 à 13h30**

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93), 173 av. Paul Vaillant-Couturier . **EN UN LOT**

Les biens et droits immobiliers sis à **SAINT DENIS (93200)**

**140-146, rue Danielle Casanova**

Dans la copropriété dénommée "Le Clos Saint Quentin", cadastrée section BD n°132, les lots suivants

**LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (N°289)** : Dans le bâtiment A, escalier 2, au 3ème étage : **UN APPARTEMENT DE TYPE F4**, d'une surface habitable totale en loi Carrez de **79,50 m<sup>2</sup>**, comprenant : entrée, séjour, cuisine, salle de bains, trois chambres et les 1834/269.991èmes des parties communes.

**LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX (N°290)** : Dans le bâtiment A, escalier 2, au 3ème étage : **UN CELLIER N°35** et les 30/269.991èmes des parties communes.

**LOT NUMERO TRENTE-NEUF (N°39)** : Dans le bâtiment A, au sous-sol : **UN PARKING N°39** et les 155/269.991èmes des parties communes.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

## **Le bien est occupé par un locataire.**

Aux requêtes poursuites et diligences du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la résidence dénommée « LE CLOS SAINT QUENTIN », située 140-146, rue Danielle Casanova 93200 SAINT-DENIS, représenté par son syndic en exercice : la S.A.S ATRIUM GESTION PARIS 17, RCS n°632 018 503, dont le siège social est situé 16, rue Jacques Bingen 75017 PARIS, agissant elle-même poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat plaident Maître Luc BILLAUD, avocat au barreau des Sables d'Olonne, y exerçant 11, rue Eric Tabarly et Maître Adrien VINEY, avocat au barreau de Seine Saint Denis, postulant, exerçant 21, avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

**MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)**

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

**CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre**

Fait et rédigé à ROSNY SOUS BOIS, le 21 décembre 2023. Signé Maître Adrien VINEY, Avocat.

**S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :**

► À Maître **Adrien VINEY**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 21 avenue du Général de Gaulle (93110) ROSNY SOUS BOIS, **TEL. 01.48.54.90.87**. ► A Maître **Luc BILLAUD**, Avocat au Barreau des Sables d'Olonne, 11 rue Eric Tabarly (85) LES SABLES D'OLONNE. ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N°23/05955). ► Sur les lieux pour visiter le **vendredi 2 février 2024 de 14h30 à 15h00**. ► Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr)